



Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 14/09/2018

Date de révision : 14/09/2018

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange
Nom du produit : Barricade (Fabri Guard)
Autres Moyens d'identification : MC 80

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Utilisation industrielle
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA
T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

Liquide inflammables., Catégorie 3 H226
Mutagénicité des cellules germinales, Catégorie 1 H340
Cancérogénicité, Catégorie 1 H350
Danger D'aspiration, Catégorie 1 H304

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H340 - Peut causer des anomalies génétiques.
H350 - Peut provoquer le cancer.

Conseils de Prudence (SGH-CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser un moyen autre que l'eau pour l'éteindre.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.

Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
Naphta, pétrole, alkylat lourd	Naphta (pétrole), alkylat lourd / Naphta, (pétrole), alkylat lourd / Naphta alkylat lourd / Naphta (pétrole), alkylat lourd - naphta à point d'ébullition bas - non spécifié / Naphta, pétrole, alkylat lourd (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures monooléfiniques dont le nombre de atomes de carbone est généralement compris entre C3 et C5 Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne ramifiée dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 220 ° C.) / Distillat de pétrole alkylé lourd / Ligroïne (pétrole), alkylat lourd	(CAS-No.) 64741-65-7	60 - 100	Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer

Mesures de premiers secours après contact cutané : Laver abondamment la peau avec de l'eau.

Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer les yeux comme mesure de précaution.

Mesures de premiers après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

Mesures de premiers secours général : En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets : Ne devrait pas poser un danger significatif dans les conditions d'utilisation normale.

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'œdème pulmonaire

Symptômes chroniques : Peut causer le cancer. Peut causer des dommages génétiques héréditaires.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Risque d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'inflammation s'il n'y a pas de danger à le faire. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

- Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

6.3. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

7.1. Precautions for safe handling

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Limitez les quantités de produit au minimum nécessaire pour la manutention et limitez le nombre de travailleurs exposés. Fournissez une extraction locale et une ventilation l'entreposage générale. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre / lier le contenant et l'équipement de réception. Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient. Utiliser un équipement antidéflagrant. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
- Mesures d'hygiène : Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison récipient et équipement de réception.
- Conditions D'entreposage : Garder sous clef. Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant bien fermé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Utiliser des outils à main anti-étincelles. Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

[En cas de ventilation insuffisante] porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Crème.

Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Couleur	: blanc cassé
Odeur	: odourless
Seuil Ofactif	: Aucune données disponibles
pH	: Aucune données disponibles
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: > 1
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -3 °C
Point D'ébullition	: 157.1 - 196.2 °C
Point D'éclair	: 45 °C
Température D'auto-inflammation	: 113 °F
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Densité Relative	: 0.78
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 6.3 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le chauffage peut provoquer un incendie.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Aucune flammes, Aucune étincelles. Éliminer toutes les sources d'inflammation.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2).

SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: N'est pas classé

Naphta, pétrole, alkylat lourd (64741-65-7)

LD50 orale rat	> 7000 mg/kg
LD50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
LC50 inhalation rat (mg/l)	> 5.04 mg/l/4h
Corrosion / Irritation Cutanée	: N'est pas classé
Lésion/Irritation Oculaire Grave	: N'est pas classé
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	: N'est pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	: Peut causer des anomalies génétiques
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer
La Toxicité pour la Reproduction	: N'est pas classé
STOT-seule exposition	: N'est pas classé
STOT- exposition répétées	: N'est pas classé
Danger D'aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets	: Ne devrait pas poser un danger significatif dans les conditions d'utilisation normale.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'œdème pulmonaire
Symptômes chroniques	: Peut causer le cancer. Peut causer des dommages génétiques héréditaires.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale	: Toxique pour la vie aquatique.
Toxicité aquatique aiguë	: N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique	: N'est pas classé

Naphta, pétrole, alkylat lourd (64741-65-7)

EC50 Daphnia 1	2 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Mysidopsis bahia)
EC50 72h algues (1)	30000 mg/l (Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2. Persistance et Dégradabilité

Barricade (Fabri Guard)

Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.
------------------------------	-------------------

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Barricade (Fabri Guard)

Potentiel de Bioaccumulation	N'est pas établi.
------------------------------	-------------------

12.4. Mobilité dans le Sol

Barricade (Fabri Guard)

Écologie - sol	N'est pas établi.
----------------	-------------------

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone	: N'est pas classé.
Effet sur le réchauffement climatique	: N'est pas établi.

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages	: Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.
Informations supplémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

SECTION 14: Informations relatives au Transport

14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD)	: UN3295
Groupe d'emballage	: III - Danger faible
TMD Classes de dangers primaires	: 3 - Class 3 - Liquides inflammables
Description du document de transport	: UN3295 HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. (Naphta, pétrole, alkylat lourd), 3, III
Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses)	: HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. Naphta, pétrole, alkylat lourd

Étiquettes de danger (TMD) : 3 - Liquides inflammables



Dispositions spéciales TMD	: 150 - Un plan d'intervention d'urgence (PIU) est requis pour ces marchandises dangereuses en vertu du paragraphe 7.1 (6) de la partie 7 (Plan d'assistance d'intervention d'urgence).
Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée	: 5 L
Quantités exceptées (TMD)	: E1

Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indice de véhicule routier de passagers ou
véhicule ferroviaire de passagers : 60 L

14.2. Information de Transport/DOT

Ministère des Transports

DOT NA no. : UN3295
UN-No.(DOT) : 3295
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger faible
Description du document de transport : UN3295 Hydrocarbures, liquide, n.o.s. (Naphta, pétrole, alkylat lourd), 3, III
Désignation officielle de transport (DOT) : Hydrocarbures, liquide, n.o.s.
Naphta, pétrole, alkylat lourd
Contient une déclaration de sélection de zone (DOT) :
Classe (DOT) : 3 - Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120
Division (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquides inflammables



Dangereux pour l'environnement : Non
DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102) : 144 - Si transporté en tant que résidu dans un réservoir de stockage souterrain (UST), tel que défini dans 40 CFR 280.12, qui a été nettoyé et purgé ou rendu inerte conformément à la norme 1604 de la American Petroleum Institute (API) (IBR, voir 171.7 du présent sous-chapitre). , le réservoir et ce matériau ne sont soumis à aucune autre exigence de ce sous-chapitre. Cependant, les sédiments restant dans le réservoir qui rencontrent la définition de matière dangereuse sont soumis aux réglementations applicables de ce sous-chapitre. B1 - Si le matériau a un point d'éclair égal ou supérieur à 38 ° C (100 ° F) et inférieur à 93 ° C (200 ° F), les exigences d'emballage en vrac énoncées à 173.241 du présent sous-chapitre sont applicables. Si le matériau a un point d'éclair inférieur à 38 ° C (100 ° F), les exigences relatives à l'emballage en vrac énoncées à l'article 173.242 du présent sous-chapitre sont applicables.
B1 - Si le matériau a un point d'éclair égal ou supérieur à 38 ° C (100 ° F) et inférieur à 93 ° C (200 ° F), les exigences d'emballage en vrac de 173.241 du présent sous-chapitre sont applicables. Si le matériau a un point d'éclair inférieur à 38 ° C (100 ° F), les exigences relatives à l'emballage en vrac énoncées à l'article 173.242 du présent sous-chapitre sont applicables.
IB3 - Authorized IBCs: Métael (31A, 31B and 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Exigence supplémentaire: Seulement les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égal à 110 kPa à 50 ° C (1.1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisé, à l'exception de UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour UN2672)
T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normale..... 178.275(d)(3)
TP1 - Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par les points suivants: Degré de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Lorsque: tr est la température maximale moyenne au volume pendant le transport et tf est la température en degrés celsius du liquide pendant le remplissage.
TP29 - Une citerne mobile ayant une pression d'essai minimale de 1,5 bar (150,0 kPa) peut être utilisée lorsque l'essai est égal ou inférieur à 1,5 bar, sur la base de la PSMA des matières dangereuses, telle que définie au paragraphe 178.275 du présent sous-chapitre, où la pression d'essai est 1,5 fois la PSMA.
DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 150
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx) : 203
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242
DOT Limites de quantité Avion de passagers / ferroviaire (49 CFR 173.27) : 60 L
DOT Quantité limitée seulement aéronef cargo (49 CFR 175.75) : 220 L
DOT Arrimage de navire Autre : A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à passagers.
Emergency Response Guide (ERG) Numéro : 128
Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

Barricade (Fabri Guard)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

UN-No. (IMDG)	: 3295
Désignation officielle de transport (IMDG)	: HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S.
Transport document description (IMDG)	: UN 3295 HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. (Naphta, pétrole, alkylat lourd), 3, III
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - substances présentant un danger faible.

IATA

UN-No. (IATA)	: 3295
Désignation officielle de transport (IATA)	: Hydrocarbures, liquide, n.o.s.
Description du document de transport (IATA)	: UN 3295 Hydrocarbures, liquide, n.o.s. (Naphta, pétrole, alkylat lourd), 3, III
Classe (IATA)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger faible

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Barricade (Fabri Guard)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Naphta, pétrole, alkylat lourd (64741-65-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2. Réglementation Internationales

Naphta, pétrole, alkylat lourd (64741-65-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission	: 14/09/2018
Date de révision	: 14/09/2018

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

H226	H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H340	H340 - Peut causer des anomalies génétiques.
H350	H350 - Peut provoquer le cancer.

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.